

N°18

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

Lumières



Piscine de Foix

Sommaire

Edito du Président.....	2	Programmes de travaux 2012.....	4-5	Contrôle des concessions	7
Assemblée Générale du SDCEA.....	2	Eclairage public et travaux neufs	6	L'Agence Locale de l'Energie du Département de l'Ariège (ALEDA).....	8
Débat national sur la transition énergétique	3	Fonds solidarité logement	6		
Journées portes ouvertes.....	3	Réaménagement esthétique des réseaux électriques et téléphoniques.....	7		
Energies renouvelables.....	3				



sdcea
www.sdcea.fr

EDITO DU PRÉSIDENT

2012 fut la première année d'existence de la nouvelle version du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) désormais transformé en Compte d'Affectation Spéciale (CAS) rattaché au budget de l'état. Une année donc de transition avec moins de souplesse pour l'obtention des financements que le Syndicat injecte dans l'économie ariégeoise grâce aux travaux destinés à étendre, renforcer et dissimiler le réseau public de distribution d'électricité.

2012 a permis de mesurer l'impact négatif de l'inventaire des besoins en électrification rurale réalisé en 2011 avec une diminution globale de 6% des crédits attribués à notre département.

Cet inventaire s'était soldé par un constat divergent, entre le SDCEA et ERDF, sur la quantité de lignes basse tension mal alimentées qui conditionne le niveau des crédits attribués à notre département pour renforcer le réseau de distribution publique d'électricité (577 pour le SDCEA, 120 pour ERDF).

Cette divergence peut en partie s'expliquer par la mauvaise prise en compte des résidences secondaires dans l'outil informatique d'ERDF qui en dénombre 11 000 là où l'INSEE en recense 23 000.

Depuis l'inventaire des besoins en 2005, le Syndicat alerte ERDF sur cette anormale disproportion.

Depuis huit années, le désintérêt d'ERDF, pour les 12 000 abonnés mal référencés, est inacceptable alors que sont clairement impactées les dotations dont bénéficie le département de l'Ariège.

Fin juin 2013, lors de la conférence départementale sur l'inventaire des besoins 2013, le Syndicat a une nouvelle fois rappelé à ERDF cette urgence, sans avoir l'assurance qu'elle soit traitée. En 2012, suite à une baisse de 26% des crédits affectés au réaménagement esthétique des réseaux, le Comité Syndical a validé, lors du vote du budget, le 6 avril, une enveloppe complémentaire de 500 000€ affectée précisément à la dissimulation des réseaux électriques.

Le Comité Syndical a renouvelé cette disposition lors du budget 2013 suite à une nouvelle baisse de 6,3% de cette tranche de travaux du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrifications. Le SDCEA accompagne ainsi au côté du Conseil Général les nombreuses communes qui le sollicitent dans leur politique d'embellissement, dans une logique de développement touristique et économique de notre département.

René MASSAT, Président du SDCEA



ASSEMBLEE GENERALE DU SDCEA

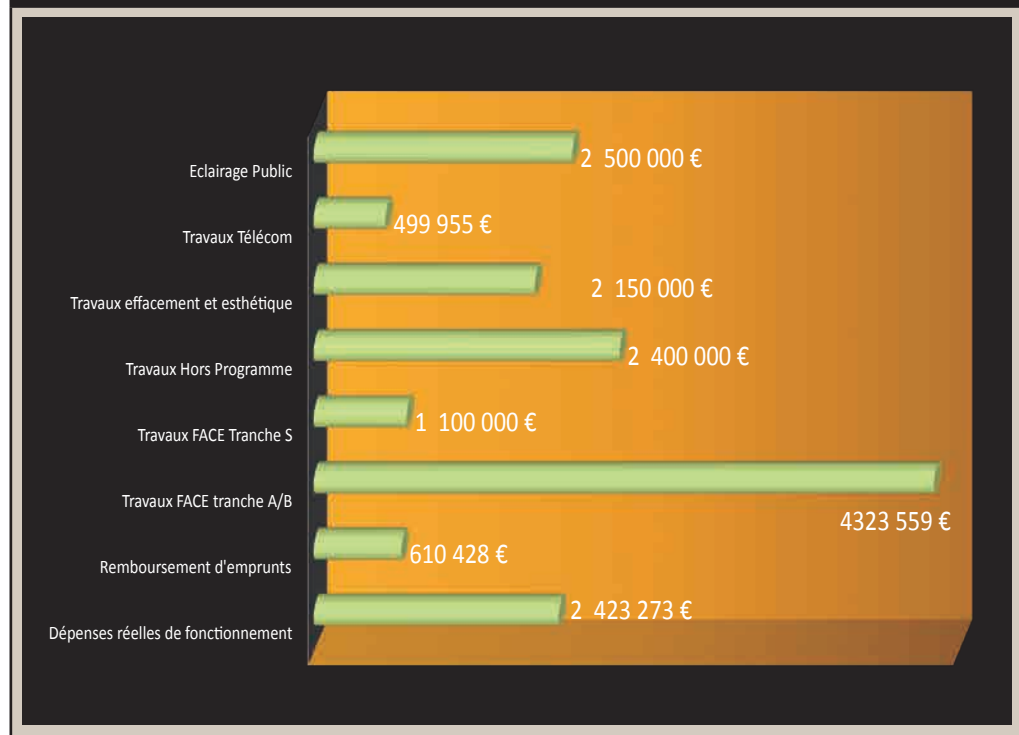
Les élus du Comité Syndical ont été accueillis par M. Bertrand THERY, adjoint aux finances de la mairie de Serres sur Arget.

L'Assemblée Générale s'est déroulée en pré-

sence du Président du Sénat, Jean-Pierre BEL, qui malgré un emploi du temps chargé, nous a fait l'honneur de participer à nos débats.



BUDGET 2012



DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

La transition énergétique est le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique.

L'énergie est au cœur du quotidien des Français : se chauffer, se déplacer, s'éclairer, se nourrir, produire. L'énergie accompagne notre vie de tous les jours. Beaucoup de nos concitoyens sont confrontés à l'augmentation de leur facture ; le changement climatique est de plus en plus perceptible ; le poids des hydrocarbures (pétrole, gaz) constitue l'essentiel de notre déficit commercial.

Concrètement, il faut s'orienter vers un mo-

dèle énergétique qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre, pour les hommes et leur environnement, les besoins en énergie des citoyens et de l'économie française dans une société sobre en énergie et en carbone.

Ce modèle repose sur 3 objectifs fondamentaux :

- Sobriété : il faut faire des économies d'énergie,
- Efficacité : il faut optimiser les systèmes de production,
- Utilisation le plus possible des énergies renouvelables.

Un triple enjeu :

- Écologique : réduire nos émissions de gaz à effet de serre et maîtriser l'ensemble des impacts environnementaux et sanitaires,
- Économique : réduire notre dépendance énergétique, gagner en compétitivité et créer de l'emploi,
- Social : maîtriser le prix de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique.

De son côté, le Syndicat a contribué à ce débat au travers de sa participation aux journées portes ouvertes et à la conférence régionale pilotée par le Conseil Régional.

JOURNEES PORTES OUVERTES

Dans le cadre des journées de l'énergie qui ont regroupé 454 manifestations à l'échelle nationale et ont recensé 200 000 visiteurs, le Syndicat a ouvert ses portes au grand public, les vendredi 29 et samedi 30 mars 2013, donnant ainsi l'opportunité de découvrir à la fois les installations exemplaires de son bâtiment en terme de développement durable, ses initiatives dans le domaine de l'énergie mais aussi l'ensemble de ses domaines de compétences qui en font, au-delà de cette participation symbolique, un acteur incontournable de l'aménagement du territoire départemental dans le secteur énergétique.



ENERGIES RENOUVELABLES

Dans un souci de contribuer aux objectifs de diminution des émissions de CO² édictés par la loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique de la France, loi du 13 juillet 2005 communément appelée loi POPE, le SDCEA avait décidé d'intégrer une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de son siège lors de la construction de celui-ci en 2009.

Cette centrale est composée de 180 modules représentant une surface de 230 m² et une puissance de 29 kW.

Sur l'année 2012, la production électrique de la centrale s'est élevée à 32 500 kwh, pour une

recette de 20 300 €.

Cette expérience permet en outre au SDCEA de proposer à ses communes adhérentes une assistance dans la réalisation de projets utilisant des énergies renouvelables.

Même si les conditions tarifaires sont désormais moins favorables à ce dispositif, l'installation de modules photovoltaïques intégrés à un bâtiment peut raisonnablement être envisagée lors de rénovation ou de nouvelles constructions de bâtiment public.

Par ailleurs, le Syndicat a réalisé, en juin 2012, la rénovation de l'installation photovoltaïque du



refuge de Bassiès sur la commune d'Auzat, pour un montant de 28 900 € TTC.

Programmes de travaux 2012

ECLAIRAGE PUBLIC - EXTENSION DE RESEAU				FINANCE A 50 % PAR LE CONSEIL GENERAL ET LE SDCEA	
COMMUNES	MONTANT (€)	COMMUNES	MONTANT (€)	COMMUNES	MONTANT (€)
AIGUES VIVES	2 800	FOIX	88 000	SAINT-GIRONS	13 500
ARGEIN	12 200	GALEY	3 000	SAINT-JEAN-DU-FALGA	7 000
ARIGNAC	15 000	GANAC	24 400	SAINT-JEAN-DE-VERGES	15 000
ASTON	12 200	GARANOU	15 000	SAINT-LIZIER	12 200
AULUS LES BAINS	12 200	GESTIES	5 100	SAINT-MARTIN-DE-CARALP	7 500
AUZAT	15 000	GOURBIT	8 500	SAINT-PIERRE-DE-RIVIERE	12 200
AX-LES-THERMES	20 000	LAPENNE	13 000	SAINT-YBARS	1 000
BASTIDE-DE-LORDAT (LA)	27 200	LERAN	24 400	SAURAT	27 200
BASTIDE-DE-SEROU (LA)	12 100	LEZAT-SUR-LEZE	5 400	SAVIGNAC-LES-ORMEAUX	15 000
BASTIDE-DU-SALAT (LA)	3 000	LISSAC	15 000	SEGURA	11 000
BELESTA	12 200	LORP-SENTARAILLE	8 100	SEIX	2 600
BENAIX	5 500	LOUBIERES	15 000	SINSAT	2 500
BESTIAC	5 500	LUZENAC	12 200	SURBA	15 000
BEZAC	11 500	MAS-D'AZIL (LE)	12 200	TARASCON-SUR-ARIEGE	15 000
BOMPAS	6 000	MAZERES	12 200	TAURIGNAN-VIEUX	15 000
BONNAC	12 200	MERCUS-GARRABET	27 200	TIGNAC	9 000
BORDES-SUR-ARIZE (LES)	6 100	MIREPOIX	25 000	TOUR-DU-CRIEU (LA)	11 200
CAMARADE	8 000	MONTFERRIER	5 800	TOURTROL	12 200
CAMPAGNE-SUR-ARIZE	4 300	MONTGAILHARD	21 700	URS	12 200
CARLA-DE-ROQUEFORT	12 200	MONTLOULIEU	22 200	USTOU	12 200
CESCAU	12 200	MOULIS	6 400	VEBRE	12 200
COS	3 100	PAMIERES	45 000	VERNIOLLE	27 100
CRAMPAGNA	12 200	PERLES-ET-CASTELET	12 200	VICDESSOS	15 000
DREUILHE	3 000	PRAT-BONREPAUX	30 000	VILLENEUVE DU PAREAGE	15 000
ENGOMER	4 000	ROUMENGOUX	2 800	VIRA	12 200
EYCHEIL	2 300	SAINT-BAUZEIL	6 500		
FERRIERES-SUR-ARIEGE	27 200	SAINT-FELIX-DE-RIEUTORT	12 200		
				TOTAL	1 067 700

PROGRAMME ILLUMINATION	
COMMUNE	MONTANT (€)
MAZERES	35 000
TOTAL	35 000

PROGRAMME SECURISATION	
COMMUNES	MONTANTS (€)
BASTIDE-DE-SEROU (LA)	84 800
BEDEILLE	55 000
BORDES-SUR-ARIZE (LES)	41 000
BRASSAC	66 100
LANOUX	74 700
LEZAT-SUR-LEZE	22 000
MAZERES	31 000
RIEUX-DE-PELLEPORT	25 000
SAINT-MICHEL	28 500
TOTAL	428 100

PROGRAMME SECURISATION COMPLEMENTAIRE		FACE S'
COMMUNES	MONTANTS (€)	
CAZALS-DES-BAYLES	12 500	
CAZAUX	41 500	
DUN	52 000	
FOSSAT (LE)	10 500	
LEZAT-SUR-LEZE	40 500	
MAS-D'AZIL (LE)	52 000	
MAZERES	13 000	
MONTEGUT-PLANTAUREL	33 000	
MONTJOIE-EN-COUSERANS	60 300	
SAVERDUN	19 000	
SIEURAS	30 000	
TARASCON-SUR-ARIEGE	15 000	
USTOU	110 000	
TOTAL	489 300	

Programmes de travaux 2012

FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION				FACE (A/B)	
COMMUNES	MONTANTS (€)	COMMUNES	MONTANTS (€)	COMMUNES	MONTANTS (€)
AIGUILLON (L')	17 000	FOUGAX-ET-BARRINEUF	15 500	PUJOLS (LES)	14 700
ALLIAT	74 500	FREYCHENET	49 800	RIEUCROS	64 000
ALZEN	36 500	GARANOU	67 500	RIEUX-DE-PELLEPORT	1 600
ARIGNAC	8 500	GENAT	50 500	RIMONT	87 800
AUZAT	87 600	GUDAS	5 500	ROQUEFIXADE	67 000
AX-LES-THERMES	103 000	LAPEGE	9 600	SABARAT	5 800
BALAGUERES	4 800	LARCAT	7 600	SAINT-FELIX-DE-RIEUTORD	100 000
BASTIDE-DE-LORDAT (LA)	127 000	LEZAT-SUR-LEZE	120 500	SAINT-JEAN-D'AIGUES-VIVES	21 000
BASTIDE-SUR-L'HERS (LA)	96 000	LUDIES	40 000	SAINT-JEAN-DE-VERGES	156 500
BELESTA	37 000	LUZENAC	25 500	SAINT-MARTIN-DE-CARALP	28 000
BELLOC	26 100	MANSES	28 000	SAINT-PAUL-DE-JARRAT	55 500
BETHMALE	25 200	MAS-D'AZIL (LE)	120 000	SAINT-YBARS	3 700
BORDES-SUR-LEZ (LES)	23 500	MAZERES	95 500	SAURAT	8 800
CAMARADE	24 500	MERCUS GARRABET	92 000	SAUTEL (LE)	44 000
CARLARET (LE)	61 000	MONESPLE	3 800	SAVIGNAC-LES-ORMEAUX	39 000
CASTELNAU-DURBAN	17 100	MONTAUT	12 600	SEIX	100 900
CAUMONT	10 000	MONTOLIEU	28 000	SERRES-SUR-ARGET	22 400
CERIZOLS	148 500	MOULIN-NEUF	3 800	SOULA	129 000
CESCAU	78 000	MOULIS	181 000	VARILHES	136 600
CLERMONT	17 500	ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS	3 200	VERNAUX	32 000
COUSSA	172 000	ORUS	15 000	VERNET (LE)	74 000
DURBAN-SUR-ARIZE	2 000	PAILHES	5 600	VICDESSOS	52 200
ENGOMER	3 700	PEYRAT (LE)	25 500		
FOSSAT (LE)	59 200	PRAT-BONREPAUX	115 000		
				TOTAL	3 625 700

PROGRAMME ESTHETIQUE	FACE C
COMMUNES	MONTANTS (€)
AULUS-LES-BAINS	242 000
CAUMONT	8 500
CAZAVET	105 000
GALEY	92 000
GOURBIT	35 000
LAGARDE	4 700
LAPENNE	114 000
TOTAL	601 200

PROGRAMME ESTHETIQUE	ART. 8
COMMUNES	MONTANTS (€)
FOIX	185 000
MIREPOIX	163 000
PAMIERIS	201 000
MONTGAILHARD	52 000
TOTAL	601 000

PROGRAMME SDCEA	
COMMUNES	MONTANTS (€)
ALBIES	1 500
ALEU	39 100
ARIGNAC	126 500
AULUS-LES-BAINS	62 500
MADIERE	8 000
MERCUS-GARRABET	6 100
PAILHES	83 000
QUIE	23 000
ROQUEFORT-LES-CASCADES	35 000
SABARAT	33 000
TARASCON-SUR-ARIEGE	92 800
TOTAL	510 500

ECLAIRAGE PUBLIC ET TRAVAUX NEUFS



Montoulieu

vaux. Une partie importante de ces travaux (66 %) a été subventionnée par le Conseil Général à hauteur de 50 % dans le cadre du programme de travaux dédié, le reste (34 %) a été financé en intégralité par les communes.

L'éclairage public représente un enjeu sur le plan des ambiances nocturnes. La lumière est essentielle à la vie de la commune (sécurité, déplacement) ; elle constitue un bien social qu'il faut partager en toute équité (riverains, visiteurs).

L'éclairage public devient aussi un enjeu en termes d'économie d'énergie.

D'où l'importance que revêt, lors de la conception d'un projet, la définition précise des objectifs à atteindre et l'analyse de tous les paramètres qui caractérisent l'installation. Il faut également avoir le souci de la pérennité ; les choix d'aménagement engagent le long terme. Une coupure de l'éclairage (totale ou partielle) peut être envisagée durant une partie de la nuit. La décision relève du pouvoir de police du maire à qui il appartient de décider des lieux qui doivent recevoir un éclairage artificiel ou non.

Le Syndicat n'a pas vocation à décider des plages de fonctionnement de l'éclairage public et ne peut intervenir que sur demande expresse du maire à qui il appartient de définir sa politique générale en matière de sécurité et le niveau de confort qu'il souhaite réserver à ses administrés.

L'extinction ne doit cependant pas être la première et la seule solution d'économie financière à mettre en place. La rénovation des installations avec du matériel aux meilleures performances énergétiques doit être privilégiée. Les appareils retenus dans le cadre d'extension ou de rénovation du réseau d'éclairage sont systématiquement choisis de manière à assurer

Le Syndicat apporte à ses collectivités adhérentes, une prestation qui couvre toute la compétence relative à l'éclairage public : l'investissement au travers de l'extension et du renouvellement des installations et l'entretien du réseau existant.

Travaux neufs :

Les opérations sont diverses, de la plus simple, par le renouvellement ponctuel d'un foyer, aux plus complexes, mise en lumière de sites de caractère, éclairage de stades.

En 2012, le Syndicat a réalisé 131 opérations pour un montant global de 1 286 000 € de tra-



Amplaing

2012 EN QUELQUES CHIFFRES

- 12 723 points lumineux entretenus sur un parc de 43 764 points lumineux
- 10 497 points lumineux renouvelés et récolés pour la mise à jour des plans de 61 collectivités
- 13 550 heures d'intervention des équipes du SDCEA dont 30,32% consacrés à l'entretien courant, 28,45% à l'entretien systématique, 17,54% au montage des fêtes et manifestations culturelles et 23,69% à des travaux divers

Le service entretien de l'éclairage public a reçu 1 520 demandes d'interventions de la part des communes.

Il a par ailleurs traité 1 761 Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ou Déclarations de travaux (DT) concernant des programmations de travaux divers ce qui représente une hausse d'environ 50%.

les niveaux de luminance, d'uniformité et de confort visuel recommandés et à diminuer la pollution lumineuse.

Entretien :

Dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat assure l'entretien des installations d'éclairage public pour l'ensemble de ses communes adhérentes.



gare de Pamiers

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Depuis 2002, le Syndicat, en tant qu'autorité concédante organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz, participe au Fonds Solidarité Logement en Ariège et signe la convention départementale pas-

sée entre le Président du Conseil Général, le Préfet, le représentant d'ERDF et Gaz Réseau Distribution France, chaque distributeur d'électricité et tout organisme qui souhaite contribuer.

Ainsi, le SDCEA a contribué à ce dispositif pour un montant de 30 000 € de 2002 à 2004, puis de 40 000 € de 2005 à 2010 pour passer à 50 000 € en 2011 et 2012.

REAMENAGEMENT ESTHETIQUE DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Les communes ariégeoises sont toujours aussi nombreuses à solliciter le SDCEA pour la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques.

En 2012, la dotation du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification, affectée à l'Ariège pour ce type de travaux, a malheureusement chuté de 26% passant de 800 000€ à 590 000€.

Le Comité Syndical a donc voté une dotation complémentaire de 500 000€ afin de répondre favorablement à un maximum de dossiers.

Quelques chiffres :

Réseaux électriques : 21 chantiers pour un



St Pierre de Rivière avant



Dreuilhe avant

montant global de 1 700 000€. Parmi ces dossiers, 6 concernent des travaux sur 3 communes urbaines qui bénéficient, grâce à l'article 8 du Cahier des Charges de Concessions d'une aide du SDCEA et de ERDF.



St Pierre de Rivière après



Dreuilhe après

Réseaux téléphoniques : en 2012, 55 dossiers ont été menés à bien.

31 opérations de génie civil (enfouissement de gaines et chambres de tirage). Coût moyen d'une opération : 1 860€.

24 opérations de câblage.

Coût moyen d'une opération : 3 315€.

La contribution de France Télécom s'est élevée à 134 000€.

Le SDCEA a pour sa part dépensé 375 000€ dont 223 000€ provenant de la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom aux communes qui ont toutes accepté de mutualiser cette redevance afin de la réinvestir dans la dissimulation des réseaux téléphoniques.

CONTROLE DES CONCESSIONS

Le Syndicat est autorité concédante pour la distribution d'électricité et du gaz naturel sur le département.

Il effectue à ce titre une mission de contrôle qui permet d'apprécier les actions menées par le concessionnaire pour un service public de qualité, de vérifier le respect des engagements du cahier des charges et d'appréhender les perspectives d'évolution du service public.

Cette mission de contrôle est menée de manière continue tout au long de l'année, par les agents du syndicat (suivi des dossiers procédures, coordination de travaux, dysfonctionnements sur le réseau).

Cette action est complétée de manière ponctuelle par une mission d'expertise plus ciblée et approfondie pour analyser certains domaines spécifiques.

Au cours de l'année 2012, le Syndicat a souhaité réaliser un audit portant plus spécifiquement sur le thème de l'accueil des usagers par le distributeur Electricité Réseau Distribution France (ERDF).

Au niveau des chiffres statistiques, on peut retenir :

1 084 réclamations ont été comptabilisées en 2011, ce qui constitue une très forte hausse (+25%) par rapport à 2010 ;

Un taux de traitement des réclamations en 30

jours calendaires en baisse entre 2010 et 2011, celui-ci s'établissant à 98,4% ;

Une part importante et croissante de réclamations portant sur la relève et la facturation (43% en 2011, +9 points par rapport à 2010) ;

Très peu de réclamations au niveau de l'instance d'appel.

L'efficacité de l'accueil téléphonique du distributeur a été analysée au travers d'une enquête. Celle-ci a été scindée en deux volets, d'une part des appels mystère devant servir à mesurer de manière objective des indicateurs de qualité du service d'accueil téléphonique et d'autre part un questionnaire de satisfaction administré à des usagers ayant eu des contacts récents avec le distributeur afin de prendre en compte leur ressenti.

Les appels mystère ont montré qu'il pouvait être un peu difficile de joindre les services d'accueil téléphonique du distributeur. Sur 65 appels, il a fallu près d'une fois sur deux plus de trois minutes pour obtenir un interlocuteur ERDF. Pour une demande sur quatre, deux à trois tentatives d'appel de trois minutes chacune ont été nécessaires pour qu'un opérateur décroche.

Par ailleurs, nous avons pu constater que des appels effectués par erreur auprès des mauvais services n'étaient pas forcément réorientés et

qu'il y avait très peu de transferts d'appels.

L'enquête auprès d'abonnés a fait ressortir la difficulté à identifier le bon numéro de téléphone à appeler. Les professionnels, comme les particuliers, ont tendance à s'y perdre. Ils évoquent des délais d'attente téléphonique trop longs, mais surtout le problème de la disparition d'interlocuteurs de proximité qui connaissent le territoire, qui soient capables de se déplacer et que l'on puisse joindre en direct. Ils déplorent le manque de suivi des demandes, la perte ou le mauvais traitement des pièces de dossiers (perte des plans, archivage avant traitement, non transmission au service concerné...).

Le traitement centralisé des demandes par des plateformes téléphoniques a fait disparaître le suivi personnalisé. De ce fait, lorsqu'un dossier n'entre pas complètement dans le standard ou lorsque ses éléments ont été égarés ou mal transmis, il peut être très difficile de le retrouver ou de rectifier l'erreur. Il peut alors s'écouler plusieurs mois avant que l'instruction n'aboutisse.

La multiplicité des acteurs (fournisseur, distributeur, commune, syndicat d'énergie) donne l'impression de démarches compliquées.

Plusieurs réunions de travail se sont déroulées avec ERDF afin d'améliorer l'accueil des usagers et les procédures de raccordements.

L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L'ARIEGE (ALEDA)

L'Agence Locale de l'Energie du Département de l'Ariège (ALEDA) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée fin 2009, à l'initiative du SDCEA et du Conseil Général de l'Ariège. Les principaux partenaires financiers sont le Conseil Général de l'Ariège, le SDCEA, la Région Midi-Pyrénées et l'ADEME.

Deux salariés ont pour missions essentielles la promotion et la sensibilisation de l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables auprès du grand public et des collectivités territoriales.

ESPACE INFO ENERGIE DE L'ARIEGE

Le conseiller de l'Espace Info Energie, propose des conseils personnalisés et répond aux demandes d'informations et de renseignements. Ces conseils sont gratuits et indépendants

1 - Accueil du grand public :

Le public est reçu sur rendez-vous.

Le nombre de rendez-vous personnalisés au siège de l'agence a sensiblement augmenté au cours de l'année dernière.

Par ailleurs, des permanences décentralisées ont lieu depuis la fin de l'année 2012 à l'Hôtel de Ville de Pamiers, une fois par mois. La prise de rendez-vous se fait à l'agence.

2 - L'agence est également chargée d'animations externes :

Présence de l'Agence au Salon de l'Habitat à



Didier BORDENEUVE - Gilles LAUVRAY

Pamiers en octobre 2012, animations scolaires sur le thème du développement durable avec l'ADEIC lors des Journées Jeunes Consommateurs.

Gilles LAUVRAY a ainsi présenté les «gestes au quotidien pour moins dépenser d'énergies» à environ 900 élèves dans les établissements de l'Ariège (Ferrières, St Girons, Mirepoix, Pamiers....)

Différentes animations ont été présentées dans le cadre des actions Nationales (Fête de l'énergie...), ou Régionales (Journées Nature...)

Nouveautés : Plusieurs «**Soirées de la Thermographie**» se sont déroulées sur le département. Cette manifestation consiste à présenter tout d'abord les caractéristiques d'une caméra thermique puis, lors d'une visite dans le village à photographier les façades de divers bâtiments pour présenter ensuite en salle, les pertes d'énergies et les moyens de les réduire.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ

L'Agence Locale de l'Energie du Département

de l'Ariège aide les communes ariégeoises à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques en proposant le Conseil en Energie Partagé, CEP, un service mis en place par l'ADEME. Au 1^{er} janvier 2013, 48 collectivités ont sollicité les services du CEP depuis sa mise en place en 2010 et bénéficient d'un accompagnement technique sur leurs projets d'efficacité énergétique.

Eclairage Public

La Table Ronde Nationale sur l'Efficacité Energétique, a abouti à un programme d'actions, présenté le 16 décembre 2011, comprenant en particulier la rénovation de l'éclairage public des communes de moins de 2000 habitants. L'objectif de cette mesure est le remplacement en priorité des luminaires de type «boule» et la suppression des lampes à vapeur de mercure. Le SDCEA qui assure les compétences en éclairage public pour les communes s'est appuyé sur les compétences de l'ALEDA pour le montage des dossiers. Dans ce cadre, un programme de rénovation a été élaboré concernant 12 communes avec pour objectif le « facteur 2 » soit 50 % d'économies d'énergie.

Tableau 1 - Etat des lieux

NBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	NBRE PTS LUMINEUX SUR PARTIE RÉNOVÉE	NBRE LUMINAIRES RÉNOVÉS	LAMPES À VAPEUR DE MERCURE SUPPRIMÉES	NBRE LUMINAIRES «BOULES» SUPPRIMÉS
12	910	384	224	217

Tableau 2 - Bilan économique

ECONOMIE GLOBALE KWH	ECONOMIE PUISSANCE GLOBALE KW	ECONOMIE FINANCIÈRE GLOBALE €	COÛT ESTIMÉ INVESTISSEMENT TOTAL €	AIDE ADEME €
133 458	30,8	13 345	204 465	138 240

Cette opération représente une économie de 15,9 tonnes de CO²

Mission de suivi des chaufferies collectives

Le Conseil Général de l'Ariège a confié à l'ALEDA, le suivi des chaufferies bois énergie collectives installées sur le département ; soit 23 chaufferies de puissance de chaudière bois énergie comprise entre 30 et 400 kW

L'ALEDA propose en complément de cette mission un contrôle de combustible (humidité et granulométrie), informatif seulement, pour les collectivités ou les fournisseurs de pla-

quettes forestières.

L'objectif de cette démarche est de mutualiser les expériences, de permettre d'améliorer si possible et d'optimiser les projets à venir.

Infos pratiques

- N'hésitez pas à appeler au 05.34.14.63.81 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 ; vous serez accueilli sur rendez-vous
- Adresse : ALEDA - Za Joulieu - BP 10177 St



Chaufferie EHPAD La Bastide de Serou

- Jean de Verges - 09004 FOIX cedex
- Courriels : aleda09@orange.fr
- Site internet : www.aleda09.fr